

Province de Québec  
MRC d'Acton  
Municipalité du Village de Roxton Falls

## AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le 20 juillet 2015

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une session extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. Jean-Marie Laplante, maire et Mme Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 26, rue du Marché, le MERCREDI 22 JUILLET 2015 À 18H00.

### LE MERCREDI 22 JUILLET 2015 À 18H00

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Servitude pour ligne de transmission d'énergie électrique et pour ligne de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada (développement domiciliaire rue des Pins et des Lilas) : mandat à Me Lucie Lavallée, notaire et autorisation de signature
2. Droit de veto du maire sur la résolution #129-07-2015 : Installation d'un débitmètre à l'usine et ajout des enregistreurs de débordement aux postes de pompage : mandat à la firme EXP Inc., pour la préparation de plans et devis d'appel d'offres
3. Installation d'un débitmètre à l'usine : offre de services de la firme AVIZO
4. Installation d'enregistreurs de débordement aux postes de pompage : offre de services de la firme AVIZO
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2015.

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

### SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance spéciale du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 22 juillet 2015 à 18H00, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché à Roxton Falls.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2015.

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2014 À 18H00**

Tenue à la salle du conseil municipal  
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents

Le Maire : M. Jean-Marie Laplante  
Les conseillers : M. Daniel Roy  
M. Marcel Bonneau  
M. Pierre Dagenais  
Mme Marie-Eve Massé  
Mme Lynda Cusson  
M. Richard Houde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

132-07-2015

Servitude pour ligne de transmission d'énergie électrique et pour ligne de télécommunication en faveur d'Hydro-Québec et Bell Canada (développement domiciliaire de la rue des Pins et des Lilas) : mandat à Me Lucie Lavallée notaire et autorisation de signature

ATTENDU QUE la Municipalité possède des terrains aux fins d'un développement immobilier;

ATTENDU QUE ces terrains doivent être desservis par le service d'électricité et autres services, notamment de télécommunication;

ATTENDU QU'une servitude doit être accordée à cet effet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau  
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE la Municipalité accorde une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada pour obtenir ces services, et ce, aux conditions mentionnées au projet de servitude Hydro-Bell (Aérien-souterrain), tel que soumis par Hydro-Québec, et dont copie est annexée aux présentes;

QUE le fonds servant concernant cette servitude sera tout ou partie des lots suivants : 5 507 089, 5 507 088, 5 507 087, 5 507 086, 5 507 085, 5 507 083, 5 507 082, 5 507 081, 5 507 080, 5 507 075, 5 507 077, 5 507 076, ou tout ou partie de tout autre lot sur lesquels cette servitude devrait être accordée;

QUE Monsieur le maire, Jean-Marie Laplante et que la directrice-générale, Julie Gagné, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de servitude à intervenir, à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires et également à signer tous documents requis pour donner plein effet à la présente résolution, le tout auprès de Me Lucie Lavallée, notaire.

Adoptée

133-07-2015

Droit de veto du maire sur la résolution #129-07-2015 : installation d'un débitmètre à l'usine et ajout des enregistreurs de débordement aux postes de pompage : mandat à la firme EXP Inc., pour la préparation de plans et devis d'offres

CONSIDÉRANT QUE le maire a imposé son droit de veto (ou refus d'approuver l'exécution d'une résolution) concernant la résolution #129-07-2015, conformément au pouvoir accordé au chef du conseil en vertu de l'article #142 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la résolution doit être à nouveau soumise à la considération du conseil pour approbation ou annulation;

CONSIDÉRANT QUE le maire informe les élus de faits nouveaux qui ont été mis à son attention et faisant en sorte qu'il n'est plus nécessaire d'aller en appel d'offres pour l'installation d'un débitmètre et pour l'ajout d'enregistreur de débordement aux poste de pompage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Richard Houde

Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'annulation de la résolution #129-07-2015 en annulant par le fait même, le mandat accordé à la firme EXP Inc.

Adoptée

134-07-2015

Installation d'un débitmètre à l'usine d'épuration : offre de services de la compagnie AVIZO

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie AVIZO, présentée par courriel en date du 21 juillet 2015 par M. Pierre Rouleau, ingénieur, relativement à la fourniture et l'installation d'un débitmètre magnétique pour l'usine d'assainissement des eaux usées, comprenant aussi l'installation d'un regard, le pompage et la mise en service de l'appareil, au montant de 19 819\$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par la compagnie AVIZO, relativement à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un débitmètre magnétique à l'usine, le tout au montant de 19 819\$ plus taxes.

Qu'il soit d'abord validé auprès de M. Rouleau que la fourniture des services d'un électricien est comprise dans le prix soumis, afin de confirmer le mandat.

Adoptée

135-07-2015

Installation d'enregistreurs de débordement aux postes de pompage : offre de services de la compagnie AVIZO

CONSIDÉRANT l'offre de services de la compagnie AVIZO, présentée par courriel en date du 21 juillet 2015 par M. Pierre Rouleau, ingénieur, relativement à la fourniture et l'installation de 4 enregistreurs de débordement ainsi que la mise en service des appareils, au montant de 22 571\$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Dagenais

Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services déposée par la compagnie AVIZO, relativement à la fourniture, l'installation et la mise en service de 4 enregistreurs de débordement pour les 3 postes de pompage et le régulateur de débordement de la rue Duchaineau, le tout au montant de 22 571\$ plus taxes.

Adoptée

*\*Les membres du conseil étant tous présents et étant d'accord à ajouter un sujet, il est convenu de traiter de ce qui suit.*

136-07-2015

Préparation du plan d'intervention : inspection par caméra des conduites pluviales

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités applicables pour la réalisation du plan d'intervention de la municipalité, lequel plan est nécessaire pour l'admissibilité aux programmes de subvention gouvernementaux;

CONSIDÉRANT QUE ces modalités visent maintenant aussi le réseau d'égout pluvial, qui doit être inspecté par caméra, afin de démontrer l'état de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE ces connaissances du réseau d'égout pluvial doivent être intégrées au plan d'intervention, afin que le plan d'intervention puisse être complété et déposé pour approbation au MAMOT;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Deslandes Fortin est disposée à faire ces travaux et possède l'accréditation nécessaire pour répondre aux exigences du programme TECQ en matière d'inspection par caméra;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles dans le cadre de la TECQ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Richard Houde

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un budget approximatif de 3 000\$ plus taxes pour la réalisation de travaux d'inspection par caméra de conduites pluviales, afin de pouvoir intégrer le tout au plan d'intervention.

Adoptée

137-07-2015

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Marcel Bonneau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h45.

Adoptée

*En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.*

---

Jean-Marie Laplante  
Maire

---

Julie Gagné, gma  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière